

(A)
(4)

[N° 4 — VI]

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1902

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1902 s'élève à	fr.	31,069,181	»
Les crédits alloués par le Budget de 1901 montent à		30,783,149	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	286,032	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1902	fr.	28,969,571	»
— 1901		28,370,590	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	598,981	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1902	fr.	2,099,610	»
— 1901		2,412,559	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	312,949	»

Soit en plus.	fr.	286,032	»
-----------------------	-----	---------	---

Cette augmentation se justifie de la manière suivante :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	580,450	»
— alloué pour 1901		574,450	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

L'augmentation sollicitée est destinée à faire face à quelques charges nouvelles de personnel et, notamment, aux augmentations de traitement réglementaires qu'il y aura lieu d'accorder en 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses, etc. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	73,000 »
— alloué pour 1901		63,000 »
		10,000 »
AUGMENTATION.		fr. 10,000 »

Il est devenu indispensable de renouveler en partie le mobilier de l'hôtel ministériel. On demande, à cette fin, une augmentation de crédit purement temporaire.

ART. 4. — *Bibliothèque du Département; achat de livres, etc. (Y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	5,500 »
— alloué pour 1901		4,000 »
		1,500 »
AUGMENTATION.		fr. 1,500 »

Cette augmentation temporaire doit servir à l'impression du catalogue de la bibliothèque centrale ainsi qu'à l'acquisition de parties complémentaires de certaines collections.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour; missions.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	4,700 »
— alloué pour 1901		2,700 »
		2,000 »
AUGMENTATION.		fr. 2,000 »

Ce crédit, à peine suffisant pour faire face aux frais de route et de séjour résultant de missions confiées aux fonctionnaires du Département, doit supporter en outre le coût des télégrammes d'État, dépense devenue assez notable.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 7. — *Pensions dues par les anciennes caisses, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	196,000 »
— alloué pour 1901		203,000 »
		7,000 »
DIMINUTION.		fr. 7,000 »

Par suite de l'extinction d'un certain nombre de pensions allouées aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

participants des anciennes caisses de prévoyance, la partie du crédit qui fait l'objet du littéra a des développements peut être réduite de fr. 9,500 »

Par contre, l'intervention de l'État dans le paiement des pensions à accorder éventuellement, en 1902, à des veuves et orphelins de professeurs et instituteurs ayant contribué aux dites caisses, comporte une prévision de dépenses de . . . 2,500 »

Reste une diminution de . . . fr. 7,000 »

ART. 10. — *Subvention à la Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861).*

Crédit demandé pour 1902 fr. 47,000 »
— alloué pour 1901 46,500 »

AUGMENTATION. . . . fr. 500 »

proposée en prévision des augmentations de traitement qui pourront être accordées en 1902 à des secrétaires communaux.

CHAPITRE III.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 16. — *Bibliothèque de statistique; achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.)*

La charge temporaire de 1,700 francs constitue le deuxième acompte de la dépense de 5,000 francs environ que nécessitera l'impression du catalogue de la bibliothèque de statistique. (Voir la note préliminaire du Budget de 1901, art. 16.)

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.

ART. 17. — *Traitements des gouverneurs, etc.*

Crédit demandé pour 1902 fr. 446,800 »
— alloué pour 1901 449,800 »

DIMINUTION. . . . fr. 3,000 »

Un crédit de 446,800 francs a été reconnu suffisant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 1,185,700 »
— alloué pour 1901	1,173,700 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 12,000 »

destinée à faire face aux augmentations de traitement à accorder en 1902 par application du règlement organique du 13 juin 1897, qui a sensiblement amélioré la situation des fonctionnaires et employés des administrations provinciales.

CHAPITRE V.**AFFAIRES ÉLECTORALES.**

ART. 22. — *Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr. 35,000 »
— alloué pour 1901	30,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 5,000 »

Le montant de ce crédit était précédemment de 20,000 francs; dépassé de 10,000 francs en 1900, il a été porté à 30,000 francs en 1901. Une nouvelle augmentation de 5,000 francs est nécessaire pour faire face à l'accroissement probable des dépenses de l'année 1902.

ART. 23. — *Confection et distribution du papier électoral, etc.*
(Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1902	fr. 170,000 »
— alloué pour 1901	10,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 160,000 »

nécessité par les frais des prochaines élections pour le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Remboursement au Département des Chemins de fer, etc., des frais de transport des électeurs, etc. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1902	fr.	85,000	»
— alloué pour 1901		5,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	80,000	»

Même motif que pour l'article 25.

CHAPITRE X.

SCIENCES ET LETTRES.

ART. 45. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc. Encouragements à la littérature et à l'art dramatique, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	213,900	»
— alloué pour 1901		212,100	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,800	»

proposée en vue de placer les deux élèves belges de l'École française d'Athènes sur le même pied que leurs condisciples français.

ART. 46. — *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	110,300	»
— alloué pour 1901		125,300	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	15,000	»

résultant de l'extinction de la charge temporaire de 15,000 francs qui a figuré aux Budgets de 1900 et de 1901 du chef de l'impression de travaux scientifiques.

ART. 48. — *Observatoire royal : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	97,400	»
— alloué pour 1901		85,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	12,400	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel de l'Observatoire royal les promotions et augmentations de traitement nécessaires et de pourvoir à la nomination de nouveaux employés jugés indispensables à la bonne marche des services.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 49. — *Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.* (Y compris une somme de 13,300 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1902	fr.	53,400	»
— alloué pour 1901		35,000	»
		18,400	»
AUGMENTATION.		fr.	18,400

Cette augmentation de crédit, dans laquelle est comprise une somme de 13,300 francs en charge temporaire, est absolument indispensable pour permettre d'assurer la bonne marche du service astronomique et du service météorologique.

ART. 50. — *Bibliothèque royale : personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	120,160	»
— alloué pour 1901		116,760	»
		3,400	»
AUGMENTATION.		fr.	3,400

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitements nécessaires.

ART. 51. — *Bibliothèque royale : matériel et acquisitions.* (Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1902	fr.	107,150	»
— alloué pour 1901		100,000	»
		7,150	»
AUGMENTATION.		fr.	7,150

Cette augmentation permettra de subvenir à l'accroissement des frais de chauffage et de nettoyage résultant de la prolongation des séances de la salle de lecture, ainsi qu'à des frais de déplacement réglementaires. Elle comprend, en outre, une charge temporaire de 3,000 francs destinée aux frais d'impression du deuxième volume du catalogue des manuscrits.

ART. 53. — *Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des Annales du Musée.* (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)

La charge temporaire prévue par cet article représente le troisième acompte d'une dépense de 60,000 francs afférente à l'exploration scientifique de nos côtes et dont le principe a été admis par la Législature en 1900. (Voir *Document parlementaire* n° 148 de la Chambre des Représentants, session 1899-1900.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 54. — *Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	81,292	»
— alloué pour 1901		76,625	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,667	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitement nécessaires.

ART. 56. — *Archives de l'État dans les provinces : personnel.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	80,725	»
— alloué pour 1901		77,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,925	»

Cette augmentation permettra d'accorder au personnel les promotions et augmentations de traitement nécessaires.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 61. — *Traitements du personnel enseignant, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	1,610,550	»
— alloué pour 1901		1,589,995	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,557	»

Plusieurs professeurs extraordinaires appartenant aux deux universités de l'État réuniront, en 1902, les conditions de délai requises pour obtenir leur promotion à l'ordinariat. D'autre part, de nombreuses augmentations de traitement devront être accordées, conformément aux règlements en vigueur, à des membres du personnel administratif.

Le Gouvernement désire aussi améliorer la position de certains ouvriers des jardins botaniques qui comptent un grand nombre d'années de services et se distinguent par un mérite spécial.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement l'Université de Gand, il y aura lieu de nommer un chef d'atelier à chacun des laboratoires de mécanique appliquée et d'électricité.

Le Gouvernement espère pouvoir faire face à ces divers besoins à l'aide de l'augmentation sollicitée.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART 72 (nouveau). — *Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État.*

Crédit demandé : 2,500 francs.

Dépense périodique; même crédit que pour le rapport précédent.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 75 (74 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; traitements du personnel, indemnités.*

Crédit demandé pour 1902 fr.	56,400 »
— alloué pour 1901	51,275 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	5,125 »

Plusieurs inspecteurs de l'enseignement moyen se trouvent dans les conditions voulues pour obtenir une augmentation réglementaire. Un accroissement de crédit de 1,625 francs est nécessaire de ce chef.

Le Gouvernement a l'intention, d'autre part, de réorganiser les cours de musique, dont le résultat ne répond pas actuellement au but à atteindre. Il se propose de nommer un inspecteur de ces cours. De là une seconde augmentation de crédit de 3,500 francs.

Le libellé du crédit a été complété à raison du second point.

ART. 76 (75 ancien). — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique, etc.; frais de route et de séjour, etc.*

Crédit demandé pour 1902 fr.	19,500 »
— alloué pour 1901	17,500 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	2,000 »

Cette augmentation est la conséquence de celle qui est demandée à l'article précédent pour l'organisation de l'inspection des cours de musique.

Le libellé du crédit a été dûment complété.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 82 (81 ancien). — *Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1^{er} juin 1850), etc.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	5,888,170	»
— alloué pour 1901.		5,833,470	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	54,700	»

Cette augmentation est proposée en vue de faire face aux augmentations réglementaires de traitements. Elle se répartit comme il suit

1^o Augmentations de droit :

a) Athénées royaux :

1 préfet des études a droit au maximum (4,600 francs), ci	fr.	400	»
9 professeurs de 3 ^e classe ont droit au maximum (2,900 francs)		2,700	»
20 professeurs de 3 ^e classe ont droit au minimum de la 2 ^e classe (3,200 francs)		6,000	»
6 professeurs de 2 ^e classe ont droit au maximum (3,400 francs)		1,200	»
2 surveillants de 2 ^e classe ont droit au maximum (2,400 francs)		400	»
		<hr/>	
		10,700	»

b) Écoles moyennes de l'État pour garçons :

9 directeurs ont droit au maximum (3,300 francs)	fr.	4,500	»
7 régents de 2 ^e classe ont droit au maximum (2,200 francs)		1,400	»
15 instituteurs de 2 ^e classe ont droit au maximum (1,800 francs)		3,000	»
		<hr/>	
		8,900	»

c) Écoles moyennes de l'État pour filles :

1 directrice a droit au maximum (3,300 francs)		500	»
4 régentes de 2 ^e classe ont droit au maximum (2,200 francs)		800	»
5 institutrices de 2 ^e classe ont droit au maximum (1,800 francs)		1,000	»
		<hr/>	
		2,300	»

A REPORTER.	fr.	21,900	»
---------------------	-----	--------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 24,900 »

2^o Augmentations accordées aux seuls titulaires qui font preuve de mérite professionnel :

a) Athénées royales :

35 professeurs de 2 ^o classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (3,700 francs) fr.	10,500 »	
28 professeurs de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (4,100 francs)	11,200 »	
3 surveillants de 2 ^o classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,600 francs)	600 »	
4 surveillants de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,800 francs)	800 »	
	<hr/>	23,100 »

b) Écoles moyennes de l'État pour garçons :

14 régents de 2 ^o classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,300 francs) fr.	4,400 »	
17 régents de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,500 francs)	3,400 »	
9 instituteurs de 2 ^o classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,000 francs)	4,800 »	
4 instituteurs de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,200 francs)	800 »	
	<hr/>	7,400 »

c) Écoles moyennes de l'État pour filles :

1 régente de 2 ^o classe a des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,300 francs) fr.	400 »	
2 régentes de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,500 francs)	400 »	
3 institutrices de 2 ^o classe ont des titres pour obtenir le minimum de la 1 ^{re} classe (2,000 francs)	600 »	

A REPORTER. . . fr. 1,400 » 52,400 »

NOTE PRELIMINAIRE.

REPORT. fr.	1,100 »	52,400 »
6 institutrices de 1 ^{re} classe ont des titres pour obtenir le maximum de la 1 ^{re} classe (2,200 francs)	1,200 »	2,500 »
		<hr/>
ENSEMBLE. fr.		54,700 »

Il est à remarquer que les crédits nécessaires pour augmenter les traitements des professeurs de dessin, de gymnastique et d'ouvrages manuels, et pour accorder aux professeurs jouissant du traitement maximum les augmentations exceptionnelles à titre de récompense du zèle et du dévouement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions, ne sont pas compris dans les évaluations sus-indiquées.

Ces dépenses seront imputées sur les ressources ordinaires de 1902 et notamment sur les économies à réaliser par suite de mutations, démissions, mises à la retraite ou décès de membres du personnel enseignant.

ART. 85 (84 ancien). — *Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	43,900 »
— alloué pour 1901	58,543 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	5,387 »

Le grand développement donné depuis quelques années aux programmes des cours de la plupart des écoles moyennes communales pour filles subsidiées par le Gouvernement, a nécessité une notable extension des cadres du personnel de ces institutions.

C'est pour permettre au Gouvernement d'augmenter sa part d'intervention dans les frais du personnel des dites écoles que le supplément de crédit est demandé.

ART 88 (87 ancien). — *Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.*

Crédit demandé pour 1902. fr.	95,000 »
— alloué pour 1901	85,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	10,000 »

Le crédit actuel ne permet plus de faire face aux dépenses qu'entraîne la mise en disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement moyen de l'État. Il est indispensable d'augmenter ce crédit de 10,000 francs pour assurer le service en 1902.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 92 (91 ancien). — *Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	436,500	»
— alloué pour 1901		435,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

A la fin de l'année 1901, les deux inspecteurs des écoles normales se trouveront dans les conditions réglementaires pour obtenir chacun une augmentation de traitement de 500 francs.

ART. 100 (99 ancien). — *Frais des conférences des instituteurs, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	154,800	»
— alloué pour 1901		144,800	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	10,000	»

Comme conséquence de la réorganisation des conférences d'instituteurs et de l'accroissement du nombre des agents appelés à assister à ces conférences, il est nécessaire d'augmenter de 10,000 francs le crédit affecté à ce service.

ART. 102 (101 ancien). — *Service annuel ordinaire de l'instruction primaire; subsides, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	9,975,000	»
— alloué pour 1901		9,850,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	125,000	»

Les subsides accordés par l'État pour le service ordinaire des écoles primaires communales, adoptées et adoptables, se sont élevés en 1896, première année de l'application de la loi scolaire organique du 15 septembre 1895, à fr. 8,557,458 »
 En 1897, à 8,756,675 »
 En 1898, à 8,994,233 »
 En 1899, à 9,282,279 »
 Pour 1900, le montant de ces subsides a été évalué à 9,600,000 »
 et pour 1901, à 9,850,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer l'année dernière ⁽¹⁾, le Gouvernement se trouve dans l'impossibilité de connaître, même approximativement, au moment de la présentation du Budget, le nombre des écoles et des classes nouvelles à ouvrir, tant par les communes que par les particuliers, dans le courant de l'année suivante, et cependant, il doit se mettre en mesure d'accorder à ces écoles et à ces classes, aussi bien qu'aux anciennes, des subsides calculés d'après les barèmes établis par l'arrêté royal du 20 septembre 1898 pris en exécution de l'article 8, troisième alinéa, de la loi de 1893.

Dans cette situation, et à défaut de données plus précises, on a toujours évalué le crédit annuel en ayant égard aux résultats des exercices précédents et à la moyenne des créations de classes nouvelles. L'expérience a démontré que l'on est arrivé ainsi, pour le passé, à une estimation assez exacte des besoins de l'année suivante.

Toutefois l'extension prise par le service scolaire pendant les cinq dernières années a été trop rapide et trop considérable pour que l'on doive présumer qu'elle continuera à s'accroître dans les mêmes proportions. On peut donc s'attendre, non pas à une diminution des dépenses, mais à un certain ralentissement de leur augmentation. C'est pourquoi le Gouvernement croit pouvoir se borner à solliciter, pour 1902, une augmentation de crédit de 123,000 francs, soit la moitié seulement de l'accroissement annuel moyen des dépenses des années antérieures.

ART. 103 (104 ancien). — *Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	590,000	»
— alloué pour 1901		550,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	40,000	»

Cette somme de 40,000 francs est demandée dans le but de mettre l'État en mesure de payer sa part dans les augmentations obligatoires de traitement accordées à des instituteurs en fonctions au 1^{er} janvier 1894, à d'autres en fonctions au 1^{er} janvier 1898, à d'autres enfin, ayant obtenu antérieurement des augmentations de traitement facultatives qui deviendront obligatoires le 1^{er} janvier 1902.

(1) Note préliminaire du projet de Budget pour l'exercice 1901, page 17.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 107 (106 ancien). — *Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux, etc.*

Crédit demandé pour 1902	fr.	220,000	»
— alloué pour 1901		225,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	5,000	»

Par suite d'extinctions, de suppressions et de réductions de traitements de disponibilité, le crédit de l'article 107 peut être diminué de 5,000 francs.

ART. 109 (108 ancien). — *Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes, etc.*

Crédit demandé pour 1902.	fr.	1,925,000	»
— alloué pour 1901.		1,900,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	25,000	»

Le nombre des écoles gardiennes et des écoles d'adultes communales adoptées et privées subsidiées, s'est accru depuis trois ans dans une proportion telle que, pour pouvoir subventionner ces institutions d'après les règles établies par l'arrêté du 21 septembre 1898, le Gouvernement a dû recourir à des transferts de crédits s'élevant ensemble à 167,000 francs pour 1899, demander une augmentation de crédit de 500,000 francs pour 1900, et une autre augmentation de 100,000 francs pour 1901.

Un nouvel accroissement du nombre des écoles de ces deux espèces est dès à présent certain, mais il est à prévoir que cet accroissement ne sera plus aussi fort qu'il l'a été depuis 1898.

On croit donc pouvoir se borner à solliciter une augmentation de crédit de 25,000 francs pour l'exercice 1902.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.**CHAPITRE XV.****SERVICES DIVERS.**

ART. 116 (nouveau). — *Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège.*

Crédit demandé : 5,940 francs.

Cette somme est destinée à l'acquisition d'objets d'ameublement pour

NOTE PRELIMINAIRE.

l'hôtel provincial de la Flandre occidentale à concurrence de 2,200 francs, et pour l'hôtel provincial de Liège à concurrence de 3,740 francs.

Les budgets économiques de ces deux provinces sont insuffisants pour faire face à ces dépenses.

ART. 117 (115 ancien). — *Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires.*

Crédit demandé : 983,670 francs.

A. — UNIVERSITÉ DE GAND.

I. — La Législature a admis, au Budget de 1901, un premier crédit de 330,000 francs en vue de la construction des instituts Rommelaere et de la Biloque.

On avait estimé approximativement à 330,000 francs la part totale d'intervention de l'État dans la dépense à résulter des travaux dont il s'agit.

Mais certaines évaluations ont été dépassées dans des proportions relativement importantes, notamment en ce qui concerne les installations spéciales pour le chauffage, la ventilation et la distribution d'eau, installations qui, dans un institut d'hygiène surtout, doivent être établies de manière à pouvoir servir de thème d'enseignement par démonstration.

Il est nécessaire que le Gouvernement puisse disposer, en 1902, d'une somme de 325,000 francs pour faire face aux engagements pris en 1899 et en 1901 ou qui le seront en 1902.

II. — L'Institut clinique, pour lequel une première allocation de 300,000 francs a été portée au Budget de 1901, doit être terminé en 1902. On a dit déjà que la dépense, dont le quart incombe à la ville de Gand, était évaluée à 700,000 francs environ (non compris le chauffage, le drainage, la distribution d'eau, l'éclairage et le mobilier).

Le Gouvernement estime qu'un nouveau crédit de 136,000 francs est nécessaire pour lui permettre de mener à bonne fin les travaux en cours.

III. — Deux crédits exceptionnels de 30,000 francs chacun ont été alloués aux Budgets de 1900 et 1901 en vue du développement de l'enseignement de l'électricité dans les écoles spéciales.

Les installations des laboratoires d'électricité et d'électrotechnique sont terminées, mais il y a lieu de compléter d'une façon convenable leur outillage scientifique. A cet effet, un dernier crédit de 35,000 francs est nécessaire.

IV. — « Le transfert du jardin botanique au parc de la citadelle, disait la note préliminaire du projet de Budget pour l'exercice 1901, occasionnera une dépense d'environ 180,000 francs, et la ville de Gand s'est engagée à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

intervenir pour un quart dans les frais à résulter des travaux d'appropriation des bâtiments existants, de construction des nouvelles installations, etc. »

Ce chiffre de 180,000 francs ne comprenait pas les frais de construction de serres nouvelles et de déplacement des serres anciennes, dépenses dans lesquelles la ville de Gand intervient également pour un quart, non plus que les frais de chauffage, de ventilation, de distribution d'eau, d'éclairage, etc., qui sont à la charge exclusive de l'État.

Pour faire face à ces différentes dépenses, dont plusieurs se rapportent à l'exercice 1901, le Gouvernement sollicite au Budget de 1902 un nouveau crédit de 188,000 francs.

V. — Un grand laboratoire a été nouvellement aménagé pour les élèves en pharmacie. Il y aura lieu de le meubler au cours de l'année 1902; la dépense est évaluée, pour cet exercice, à 5,000 francs.

B. — UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

I. — La population de la faculté technique de l'Université de Liège s'est accrue, depuis quelques années, dans des proportions telles que les locaux actuels sont devenus absolument insuffisants.

Le Gouvernement a étudié divers projets destinés à parer aux inconvénients de la situation. Il s'est arrêté à celui qui, tout en sauvegardant momentanément les intérêts de l'enseignement, est de nature à limiter la dépense au strict nécessaire.

Sur un terrain acquis par la ville de Liège et que celle-ci consent à rétrocéder en partie à l'État, le Gouvernement fera édifier, avec l'appui financier de la ville, un bâtiment provisoire, sans étage, dans lequel seront transférés deux des importants services de la faculté technique, celui de la mécanique appliquée et celui de la description des machines, dont les auditoires et laboratoires actuels pourront être attribués à d'autres services, aujourd'hui trop à l'étroit.

Le Gouvernement sollicite un crédit de 260,000 francs pour couvrir la part de dépenses incombant au Trésor public dans cette extension des locaux de l'Université de Liège.

II. — Dans le même ordre d'idées, un crédit de 14,000 francs est nécessaire pour l'agrandissement du laboratoire de physique et pour l'ameublement et l'outillage scientifique d'un nouveau laboratoire de chimie analytique.

III. — Le Gouvernement sollicite également un crédit de 5,420 francs qui lui permettra d'intervenir dans les frais d'aménagement d'un musée d'hygiène, créé d'accord avec la ville de Liège.

IV. — Il demande enfin un crédit de 15,250 francs pour faire face à certaines dépenses de distribution d'eau, de chaufferie et d'ameublement des différents locaux universitaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En résumé, la répartition du crédit de 983,670 francs se fera de la manière suivante :

a) *Université de Gand.*

Institut Rommelaere et instituts de la Biloque fr.	325,000	»
Institut clinique	136,000	»
Outillage scientifique des laboratoires d'électricité et d'électrotechnique	35,000	»
Déplacement du Jardin botanique	188,000	»
Ameublement du laboratoire de pharmacie et de chimie pharmaceutique minérale	5,000	»

b) *Université de Liège.*

Agrandissement des locaux de la faculté technique	260,000	»
Laboratoires de physique et de chimie analytique	14,000	»
Musée d'hygiène	5,420	»
Dépenses diverses d'ameublement, etc.	15,250	»
TOTAL. fr.	983,670	»

ART. 118 (116 ancien). — *Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le renouvellement, pour 1902, du crédit de 20,000 francs porté à l'article 116 du Budget de 1901.

ART. 119 (117 ancien). — *Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Le Gouvernement sollicite le maintien, au Budget de 1902, du crédit de même somme alloué en 1901.

ART. 120 (118 ancien). — *Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, etc.*

Crédit demandé : 110,000 francs.

On a reconnu la possibilité de réduire à 110,000 francs le quatrième

NOTE PRÉLIMINAIRE.

acompte du crédit destiné au renouvellement graduel de l'équipement des gardes civiques.

Les crédits partiels votés précédemment ont été de 250,000 francs en 1899 et en 1900, et de 125,000 francs en 1901.

ART. 121 (120 ancien). — *Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900.*

Crédit demandé : 180,000 francs.

Un premier crédit de 50,000 francs a été alloué en 1900 pour les dépenses à résulter du recensement général de la population. Un second crédit de 400,000 francs a été demandé pour le même objet au Budget de 1901.

Le crédit de 1902 doit servir notamment à couvrir les frais du bureau temporaire établi pour les travaux du recensement au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, et les frais d'impression du compte rendu du recensement.

(20)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1902 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-huit millions neuf cent soixante-neuf mille cinq cent soixante et onze francs fr. 28,969,571 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de deux millions quatre-vingt-dix-neuf mille six cent dix francs 2,099,610 »

Soit ensemble à la somme de trente et un millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-un francs. fr. 31,069,181 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 9 octobre 1901.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

J. DE TROOZ.

Le Ministre des Finances et des Travaux publics,

P. DE SMET DE NAEYER.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op voordracht van Onze Ministers van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs en van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het wetsontwerp waarvan de inhoud volgt zal in Onzen naam aan de Wetgevende Kamers door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken worden voorgelegd.

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs voor het dienstjaar 1902 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van acht en twintig millioen negen honderd negen en zestigduizend vijf honderd een en zeventig frank . fr. 28,969,571 »

2° Voor de buitengewone uitgaven, op de som van twee millioen negen en negentig duizend zes honderd tien frank . . . 2,099,610 »

Te zamen op de som van een en dertig millioen negen en zestig duizend honderd een en tachtig frank fr. 31,069,181 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 9^{en} October 1901.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Binnenlandsche Zaken en Openbaar Onderwijs,

De Minister van Financiën en Openbare Werken,

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1902.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	580,450 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> . (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	73,000 »	
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque. (Y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire)	6,500 »	
5	Frais de route et de séjour; missions.	4,700 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1902 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif)	80,000 »	
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1902.	196,000 »	
8	Supplément de pension accordé, en vertu de l'arrêté royal du 21 juin, 1862, à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1902	150 »	
			684,650 »

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN
EN OPENBAAR ONDERWIJS OVER HET DIENSTJAAR 1902.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
HOOFDBESTUUR.			
1	Jaarwielde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwielde der ambtenaren, beambten en bedienden. Kosten van het raadplegend comiteit voor de vraagstukken van wetgeving en algemeen beheer (De magistraten, welke deel uitmaken van het comiteit, zullen de zitpenningen trekken, ten zelfden titel als de andere leden. Deze aanmerking geldt ook voor alle raden, jury's, commissiën, enz., afhangende van het Departement.)	580,450 .	
3	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, licht, vuur, kleine uitgaven. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i> . (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.)	73,000 .	684,650 .
4	Bibliotheek van het Departement : aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbiiden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek. (Inbegrepen eene som van 1,500 frank als tijdelijke last.)	5,500 .	
5	Reis- en verblijfkosten; zendingen	4,700 .	
HOOFDSTUK II			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
6	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat of aan gemeenteleraars en -onderwijzers, en aanvang nemende in 1902 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet.)	80,000 .	
7	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleraars en -onderwijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^o Januari 1902.	196,000 .	
8	Bijkomend pensioengeld krachtens het koninklijk besluit van 21 Juni 1862 verleend aan eenen gemeenteleraar en verschuldigd blijvende op 1 Januari 1902	150 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues.	20,000 •	429,946 •
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4°, de la loi du 30 mars 1861)	47,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	1,796 •	
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	85,000 •	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500 •	20,000 •
14	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions.	400 •	
15	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600 •	
16	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.)	6,500 •	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.			
17	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	446,800 •	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
9	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand	20,000 .	429,946 .
10	Toelage aan de centrale voorzieningskas der gemeentesecretarissen (art. 4, 4 ^e , der wet van 30 Maart 1861)	47,000 .	
11	Teruggave van voorschotten van aandeelen van pensioenen door de kas der weduwen en weezen der leeraars, ambtenaars en beambten van het beheer van het openbaar onderwijs aan 's Lands schatkist gedaan, overeenkomstig de wet van 15 Maart 1867	1,796 .	
12	Hulpgelden aan voormalige ambtenaars, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of aan hunne familiën die geen recht op pensioen hebben of slechts een klein pensioen genieten, en wegens hun ongelukkigen toestand aanspraak kunnen maken op een hulpgeld	85,000 .	
HOOFDSTUK III.			
ALGEMEENE STATISTIEK.			
13	Middelcommissie voor statistiek: zitpenningen der leden; vergoeding aan het lid-secretaris	4,500 .	
14	Kosten der Commissie voor het vaststellen van de spelling der gemeente- en gehuchtnamen. Vertalingen	400 .	
15	Middelcommissie voor statistiek: kantoorkosten. Kosten voor het uitgeven der werken van den dienst voor algemeene statistiek en van de middelcommissie. Aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen voor den dienst der algemeene statistiek.	8,600 .	20,000 .
16	Bibliotheek voor statistiek: aankoop, ontvangst en verzending van boeken en andere bescheiden; abonnementen, inschrijvingen en inbindingen; materieel der bibliotheek: drukken van den catalogus (<i>Inbegrepen eene som van 1,700 frank als tijdelijke last.</i>)	6,500 .	
HOOFDSTUK IV.			
PROVINCIE- EN GEMEENTEZAKEN.			
17	Jaarwedden van de gouverneurs, van de leden der bestendige deputaties en van de griffiers der provinciën	446,800 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
18	Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité:			
	Province d'Anvers	126,570 »		
	— de Brabant.	177,870 »		
	— de la Flandre occidentale	142,875 »		
	— de la Flandre orientale	148,010 »		
	— de Hainaut.	151,550 »		
	— de Liège	154,625 »	1,185,700 »	
	— de Limbourg	80,960 »		
	— de Luxembourg	94,350 »		
	— de Namur	109,878 »		
	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires	10,012 »		
19	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues:			
	Province d'Anvers.	27,000 »		
	— de Brabant.	27,000 »		2,418,520 »
	— de la Flandre occidentale	27,000 »		
	— de la Flandre orientale	27,000 »		
	— de Hainaut	51,000 »	237,900 »	
	— de Liège	51,500 »		
	— de Limbourg	23,700 »		
	— de Luxembourg	20,700 »		
	— de Namur	24,000 »		

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
18	Jaarwedden van de beambten en bedienden; jaarwedden van beschikbaarheid :		
	Provincie Antwerpen	126,570 °	
	— Brabant	177,870 °	
	— West-Vlaanderen	142,875 °	
	— Oost-Vlaanderen	148,010 °	
	— Henegouw	151,550 »	
	— Luik	134,625 °	1,185,700 »
	— Limburg	89,960 »	
	— Luxemburg	94,550 »	
	— Namen	109,878 °	
	Som die, in voorkomend geval, zal besteed worden aan de reglementaire verhoogingen, met de gelden voortkomende van mutatiën	10,012 °	
19	Kantoorkosten, drukwerk, inbinding, onderhoud der meubelen, verwarming en verlichting van de lokalen der provinciebesturen; verschillende en onvoorziene uitgaven :		
	Provincie Antwerpen	27,000 °	2,418,520 °
	— Brabant	27,000 °	
	— West-Vlaanderen	27,000 °	
	— Oost-Vlaanderen	27,000 °	
	— Henegouw	51,000 »	237,000 »
	— Luik	31,500 °	
	— Limburg	22,700 »	
	— Luxemburg	20,700 °	
	— Namen	24,000 °	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
20	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :		
	Traitements des commissaires 213,500 »		
	Frais de bureau 43,800 »	488,120 »	
	Traitements des employés 230,820 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des Affaires provinciales et communales	60,000 »	
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1902. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	35,000 »	
23	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral.	18,000 »	
24	Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des Affaires électorales	15,000 »	523,000 »
25	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral (Crédit non limitatif).	170,000 »	
26	Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (Crédit non limitatif).	85,000 »	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
20	Jaarwedden en bijwinsten der arrondissementscommissarissen; jaarwedden der beambten; jaarwedden van beschikbaarheid en hulpelden:		
	Jaarwedden der commissarissen 213,500 •		
	Kantoorkosten 45,800 •	488,120 •	
	Jaarwedden der beambten 230,820 •		
21	Weg- en omreiskosten; zendingen, leveringen en werken betreffende de plaatsing, het onderhoud en de verbetering der grenspalen van het Rijk. Drukkosten; aankoop en inbinding van werken over recht en bestuur voor den bijzonderen dienst van het beheer van provincie- en gemeentezaken	60,000 •	
HOOFDSTUK V			
KIEZAKEN.			
22	Buitengewone kosten en werken in de arrondissementscommissariaten voor de beziening der kiezerslijsten van kracht wordende den 1 ^o Mei 1902. — Herziening der kiezerslijsten; gedrukkosten den Staat ten laste gelegd; indeeling der kiezers in afdelingen; maken van uittreksels van de kiezerslijsten per afdelingen	35,000 •	
23	Vergoedingen voor verplaatsing, berekend naar den grondslag van artikel 75 van het tarief in strafzaken en verschuldigd aan de vrederechters voor de uitvoering van artikel 71 van het Kieswetboek	18,000 •	
24	Materieel en drukwerk, noodig om de uitvoering te verzekeren van de bepalingen der kieswetten betreffende de verkiezingen. Zenden van telegrams. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende het recht en het bestuur; drukwerken en materieel voor den bijzonderen dienst van het beheer van kiezersaken	15,000 •	
25	Vervaardiging en ronddeeling van het kiespapier door den Staat te leveren. Zittingen en vergoedingen voor verplaatsing aan de leden van de burealen der wetgevende verkiezingen, in uitvoering van artikel 149 van het Kieswetboek. (Onbepaald krediet.)	170,000 •	323,000 •
26	Kosten terug te betalen aan het Departement van Spoorwegen. Posterijen en Telegrafen, voor het vervoer der kiezers, toegelaten tot kosteloos verkeer op de Staatspoorwegen. (Onbepaald krediet.)	85,000 •	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI.			
MILICE.			
27	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	123,000	143,000
28	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	20,000	
CHAPITRE VII.			
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.			
29	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors; traitements, indemnités, frais de route et de séjour	250,000	582,990
30	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors: frais de bureau; locaux de service	12,000	
31	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance	60,000	
32	Magasin central d'armement et d'équipement: traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	9,000	
33	Magasin central d'armement et d'équipement: outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	51,000	
34	Tir national: personnel permanent.	23,650	
35	Tir national: frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses.	7,540	
36	Grands concours annuels de tir: frais d'organisation. Prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie	40,000	
37	Subsides pour la construction et l'amélioration de tirs à la cible en province	75,000	

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MILITIE.			
27	Vergoedingen aan de burgerleden der militieraden en aan de arrondissementscommissarissen, aan de gouverneurs der provinciën en aan de leden der bestendige deputaties geroepen om deel te maken van de provinciale commissiën of van de revisieraden, aan de militie-secretarissen, alsook aan de agenten dienst doende als secretarissen bij de provinciale commissiën en bij de revisieraden. Zitpenningen der geneesheeren en heelmeeesters. Kosten van beroep in verbreking. Vertalingen.	125,000 "	145,000 "
28	Registers, getuigschriften en andere gedrukte stukken noodig tot uitvoering der wetten op de militie. Materieel benoodigd voor de verrichtingen der militie. Aankoop en inbinding van boekwerken betreffende de militie. Verschillende uitgaven	20,000 "	
HOOFDSTUK VII.			
BURGERWACHT EN KORPSEN SAPPEURS-POMPIERS.			
29	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten	250,000 "	582,990 "
30	Algemeen toezicht; hogere bevelhebberschappen; staven : kantoorkosten; dienstlokalen.	12,000 "	
31	Zitpenningen en verplaatsingsgelden aan de voorzitters, leden en secretarissen-verslaggevers der burgerlijke revisieraden, der examen-commissiën en der onderzoeksraden. Zitpenningen der geneesheeren. Briefwisselingskosten	60,000 "	
32	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : jaarwedden, vergoedingen, dagloonen, reis- en verblijfkosten	9,000 "	
33	Centraal magazijn van bewapening en uitrusting : gereedschap, mobiliair, onderhoud, verwarming en verlichting der lokalen. Kleeding-massa's. Aankoop, onderhoud, herstelling en verandering van wapens, uitrustingsstukken en optuiging. Aankoop van werken en uitgaven betreffende de burgerwacht Druk- en inbindingskosten	51,000 "	
34	Nationale schietbaan : bestendig personeel	23,650 "	
35	Nationale schietbaan : kosten van beheer, verwarming, verlichting, verschillende uitgaven	7,340 "	
36	Groote jaarlijksche schietprijskampen : inrichtingskosten. Prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk	40,000 "	
37	Toelagen voor het aanleggen en verbeteren van schijfschietbanen in de provinciën	75,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
38	Subsides pour concours de tir aux armes de guerre; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées-prix de tir	20,000	»
39	Frais de transport et de réunion des jeunes gardes pour les périodes d'exercices; réquisitions des gardes du premier ban pour les services d'ordre en dehors de la commune. (Crédit non limitatif).	25,000	»
40	Subsides annuels aux musiques des régiments de la garde civique	10,000	»
41	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers	20,000	»
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
42	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution. (Est autorisée l'imputation sur l'article 42 du prix des croix et médailles civiques à fournir pendant l'année, en exécution du contrat d'adjudication du 1 ^{er} décembre 1899).	25,000	»
43	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; expédition des diplômes	5,000	} 28,000 »
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
44	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 500 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessaires; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux combattants de 1850 et à leurs familles	220,000	» 220,000 »
CHAPITRE X.			
SCIENCES ET LETTRES.			
45	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical). Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Publication de la <i>Bibliotheca Belgica</i> . Office international de Bibliographie; rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses	215,000	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
38	Toelagen voor schietprijskampen met krijgswapens; prijzen in geld, wapens, goud- en zilverwerk, tropéen-schietprijzen.	20,000	
39	Kosten voor vervoer en vergadering der jonge schutters voor de oefeningstijdsperken; opeisching der schutters van den eersten ban voor ordediensten buiten de gemeente. (Onbepaald krediet.)	25,000	
40	Jaarlijksche toelagen aan de muziekkorpsen der regimenten der burgerwacht.	10,000	
41	Toelagen aan de buitengemeenten, tot beloop van een derde of van ten hoogste de helft der algeheele uitgave, voor het aankopen van brandweer-materieel en van uitrustingsstukken voor de vrijwillige sappeurs-pompsters. Toelagen tot het inrichten van bondvergaderingen der korpsen sappeurs-pompsters	20,000	
HOOFDSTUK VIII.			
BURGERLIJKE DECORATIE EN BELOONINGEN IN GELD.			
42	Burgerlijke decoratie: aankoop van eeretekens, drukken der diploma's en kosten van uitreiking. (Wordt toegelaten de aanrekening op artikel 42 van den prijs der kruisen en medaillen, te leveren gedurende het jaar in uitvoering van het contract van aanbesteding van 1 ^o December 1899)	23,000	28,000
45	Belooningen in geld voor daden van moed, zelfopoffering en menschenliefde; uitvaardiging der diploma's.	5,000	
HOOFDSTUK IX.			
EERELEGIOEN EN IJZEREN KRUIS.			
44	Pensioenen van 1,200 frank ten voordeele der dragers van het IJzeren Kruis en der gekwetsten van September, vier rechten erkend zijn geworden vóór den 1 ^o November 1864; toelagen van 400 frank aan hunne weduwen en weezen; toelage van 500 frank aan de weduwe van eenen legionaris die niet gepensionneerd is geweest; jaarlijksche toelagen van 900 frank aan de behoeftige dragers van het Herinneringskruis van 1850; toelagen van 500 frank aan hunne weduwen die in behoeftige omstandigheden verkeerden; buitengewone toelagen of hulp aan de strijders van 1850 en aan hunne familiën	220,000	220,000
HOOFDSTUK X.			
WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.			
45	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulp gelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan familiën van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's. Inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheeken. Kosten van het kantoor der Internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelletterkunde en tooneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliographie de Belgique</i> . Uitgave der <i>Bibliotheca Belgica</i> . Internationale dienst van Bibliographie: opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van eene studietafel in het zoologisch gesticht van Napels. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken voor den bijzonderen dienst van het beheer van wetenschappen en letteren; verschillende uitgaven	213,000	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
46	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : traitements et salaire du personnel; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> .	110,500	•
47	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; publication des anciens monuments de la littérature flamande	51,900	•
48	Observatoire royal : personnel; salaire des gens de service.	97,400	•
49	Observatoire royal : frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions. (<i>Y compris une somme de 13,300 francs en charge temporaire.</i>)	55,400	•
50	Bibliothèque royale : personnel; rédaction du catalogue général	120,160	•
51	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (<i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.</i>)	107,150	•
52	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections	96,500	•
53	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i> . (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire</i>)	62,250	•
54	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel	81,292	•
55	Archives générales du Royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique	10,200	•
56	Archives de l'État dans les provinces; personnel	80,725	•
57	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc. Inspection des archives communales	14,700	•
58	Échanges littéraires internationaux	13,700	•

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
46	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België : jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen Onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën; verschillende kosten Kosten der koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronijken</i> ; opstel en uitgave der chronologische tafel der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i>	110,500 "	
47	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarwedden en dagloonen van het personeel; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting; en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	31,900 "	
48	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden	97,400 "	
49	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (<i>Inbegrepen eene som van 13,300 frank als tijdelijke last.</i>)	53,400 "	
50	Koninklijke bibliotheek : personeel; opstel des algemeenen catalogus	120,160 "	
51	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen. (<i>Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last.</i>)	107,150 "	
52	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen	98,500 "	1,093,377 "
53	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (<i>Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i>)	62,250 "	
54	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel.	81,292 "	
55	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling	10,200 "	
56	Staatsarchieven in de provinciën : personeel.	80,725 "	
57	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klasseering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven en vervoer, enz.; inspectie der gemeentearchieven	14,700 "	
58	Internationale letterkundige uitwisselingen	13,700 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE XI. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,000 »	
60	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	
61	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire	1,610,550 »	
62	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège.	462,200 »	
65	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses.	111,000 »	
64	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys	60,000 »	
65	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers	5,000 »	
66	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894	9,500 »	
67	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.	1,000 »	
68	Commission d'entérinement des diplômes académiques: frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	6,000 »	
69	Commission d'entérinement des diplômes académiques: indemnité du commis.	1,000 »	
70	Frais des concours universitaires: impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	12,000 »	
71	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	
72	Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État	2,500 »	
			2,504,750 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XI.			
HOOGER ONDERWIJS.			
59	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	1,000	•
60	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten.	2,000	•
61	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschoolen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool	1,610,550	•
62	Materieel van 's Staatshoogeschoolen en harer aanhoorigheden, de cliënedienst inbegrepen. Tijdelijke vergoeding voor wood, vuur en licht aan den beheerderopzichter van de hoogeschool van Luik	462,200	•
63	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen	111,000	•
64	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's	60,000	•
65	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders	5,000	•
			2,504,750 •
66	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken, bij toepassing van artikel 17, litt. f, der wet van 12 April 1894	9,500	•
67	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken	1,000	•
68	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der commissie	6,000	•
69	Bekrchtigingscommissie der academische diploma's : vergoeding aan den commies	1,000	•
70	Kosten der universiteitswedstrijden : druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aanbelangende	12,000	•
71	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die hoofdzakelijk het belang van het hooger onderwijs beoogen. Inschrijvingen	21,000	•
72	Kosten van uitgave van het zeventiende driejarig verslag over den toestand van het hooger onderwijs ten koste van den Staat gegeven	2,500	•

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
73	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire . . .	2,000 °	
74	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,920 °	
75	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités	56,400 °	
76	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau	19,500 °	
77	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	88,000 °	
78	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 °	
79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	42,000 °	
80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 °	
81	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séance et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	4,000 °	4,508,458 °

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDITEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XII MIDDELBAAR ONDERWIJS.			
75	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : jaarwedde van den secretaris	2,000 "	
74	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs : reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk, autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	2,920 "	
75	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid, het onderricht der gymnastiek en van het muziek; jaarwedden van het personeel, vergoedingen.	56,400 "	
76	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handenarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemengde dienst met het beheer van lager onderwijs): reis- en verblijfkosten; vergoedingen; zendingen; kantoorkosten	19,500 "	
77	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. Vergoeding voor huisvesting vuur en licht aan den voormaligen bestuurder der opgeheven normaalschool van humaniora te Luik. Jaarwedde van een voormaligen leeraar van gymnastiek aan hetzelfde gesticht	88,000 "	
78	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	11,000 "	
79	Examenjury's van het middelbaar onderwijs : reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergeldingen	42,000 "	
80	Examenjury van het middelbaar onderwijs : materieel	2,500 "	
81	Tijdelijke leergangen van handenarbeid en huishoudkunde ten dienste der regentessen van middelbare scholen. Jury's voor het afleveren van bekwaamheidsgetuigschriften; reis- en vacatiekosten, zitpenningen. Materieel en allerhande vergoedingen en vergeldingen, enz.	4,000 "	4,508,438 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
82	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	3,888,170	.
85	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées	54,500	.
84	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'État dans le payement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé.	178,398	.
85	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	45,900	.
86	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions; fournitures et frais divers	26,950	.
87	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000	.
88	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements	95,000	.
89	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen	11,200	.
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
90	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2,000	.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTÁÁL per hoofdstuk.
82	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wet van 1 Juni 1850); aan de koninklijke atheneums of colleges (wet van 15 Juni 1881); aan de middelbare scholen (wet van 1 Juni 1850); aan de middelbare scholen (wet van 15 Juni 1881). Aanvulling van jaarwedde aan professors van atheneums, voorloopig aan zekere gemeentecolleges gehecht. Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten)	3,888,170 "	
85	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen	34,500 "	
84	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van IJperen, afgeschaft	178,398 "	
85	Gemeentelijke middelbare onderwijsgestichten voor meisjes: toelagen.	43,900 "	
86	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukkerij; leveringen en onderscheidene kosten	20,950 "	
87	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is	2,000 "	
88	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten	95,000 "	
89	Uitgave van schoolboeken of van werken het middelbaar onderwijs aanbelangende. Aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankopen; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs; reiskosten; vergoedingen; drukkosten voor den bijzonderen dienst van het Beheer van middelbaar onderwijs	11,200 "	
HOOFDSTUK XIII.			
LAGER ONDERWIJS.			
90	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedde van de secretarissen en van den boekbewaarder	2,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
91	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres ; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil ; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil ; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	4,500	»
92	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales ; traitements des inspecteurs principaux ; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	456,500	»
93	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux ; 2° aux inspecteurs cantonaux ; 5° aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux ; fourniture d'imprimés et d'autographes pour le service de l'inspection scolaire	202,500	»
94	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	111,200	»
95	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	836,650	»
96	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État ; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées ; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire ; frais des cours frœbéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne	20,000	»
97	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire	6,000	»
98	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État.	78,000	»
99	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	500,000	»
100	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture ; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents ; frais du jury ; frais divers	154,800	»
			16,129,700 »

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
01	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaars, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere door hooger genoemden raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	4,500 "	
02	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hoofdopzieners; jaarwedden der kantonnale opzieners. Jaarwedden van beschikbaarheid	436,500 "	
05	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hoofdopzieners; 2 ^o aan de kantonnale opzieners; 5 ^o aan de afgevaardigde opziensters. Vergoedingen voor verblijf aan kantonnale opzieners; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht	202,500 "	
94	Jaarwedden van de diocesane hoofdopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische eerediensten	111,200 "	
95	Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat. Tijdelijke normaalleergangen voor de onderwijzers en onderwijzeressen der gemeentescholen en der aangenomen scholen. Vergoedingen aan de met deze leergangen belaste personen. Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der bekwaamheidsexamens voor het onderwijs van verschillende vakken die het voorwerp van tijdelijke normaalleergangen hebben uitgemaakt. Verschillende kosten. Toelagen aan de hoofden der normaalgestichten om gedeeltelijk de kosten der oefenscholen te dekken.	836,650 "	
96	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 9 der organieke wet op het lager onderwijs, 1884-1895. Kosten der examenjury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnale opziener van het lager onderwijs; kosten der Fröbel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschool-onderwijzeres.	20,000 "	
97	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des Beheers van lager onderwijs.	6,000 "	
98	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen	78,000 "	
99	Beurzen voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	500,000 "	
100	Kosten der onderwijzers-vergaderingen. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die met het beste gevolg het theoretisch en praktisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededingende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten	154,800 "	16,129,700

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
101	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000	»
102	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.	9,975,000	»
103	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1895 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné	950,000	»
104	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons.	20,000	»
105	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	500,000	»
106	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs	115,000	»
107	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité.	220,000	»
108	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	30,000	»
109	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa).	1,925,000	»
110	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	9,200	»
111	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	4,300	»
112	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	30,250	»

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Aankelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
101	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model-ontwerpen.	100,000	
102	Gewone jaarlijksche dienst van het lager onderwijs: toelagen te verdeelen, overeenkomstig alinea's 1, 2 en 3 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895, onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen, en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen.	9,975,000	
103	Aanvullende toelagen, te verleenen in uitvoering van alinea's 4, 5, 6 en 7 van artikel 8 der organieke wet 1884-1895: 1 ^o aan de gemeenten; 2 ^o aan de scholen ambtshalve aangenomen, waarvan de aanneming ten einde liep krachtens gezegde wet — Buitengewone toelagen te verleenen in geheel bijzondere gevallen, bij toepassing van alinea 8 van voormeld artikel.	950,000	
104	Toelagen voor het onderwijs van den handenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens.	20,000	
105	Aandeel van den Staat in de regelmatige wettelijk verplichte verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor het dienstjaar 1902 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren.	590,000	
106	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers, die zieke gemeente- of aangenomen onderwijzers vervangen, voor het dienstjaar 1902 en uitzonderlijk voor vroegere dienstjaren.	115,000	
107	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- onderwijzers voor 1902 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren — Bijzondere toelagen aan de gemeenten die, tot het vervullen van ambten in hare lagere scholen, onderwijzers nemen, die jaarwedden van beschikbaarheid genieten.	220,000	
108	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs te geven door de afgevaardigden van de bedienaars der erediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	30,000	
109	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen. (<i>Worden, desgevallende, toegelaten de overdrachten van artikel 109 op artikel 102, en omgekeerd.</i>)	1,925,000	
110	Nationaal Schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen.	9,200	
111	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurskosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders.	4,300	
112	Schriften het lager onderwijs aangelangende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekerijen der normaalscholen en voor de kantonale boekerijen. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekerijen en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs.	39,250	

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	MONTANT DES CRÉDITS par chapitre.
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
113	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	11,000 »	} 83,200 »
114	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	56,200 »	
115	Frais de célébration des fêtes nationales : frais d'illumination. Subside à l'administration communale de Bruxelles	36,000 »	
TOTAL fr			28,069,571 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XV.			
SERVICES DIVERS.			
116	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège	5,940 »	} 2,099,610 »
117	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	983,670 »	
118	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	20,000 »	
119	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.	800,000 »	
120	Armement et équipement de la garde civique : achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des d'objets d'équipement; salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.	110,000 »	
121	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900	180,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE fr.			31,069,181 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 9 octobre 1901.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

J. DE TROOZ.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MIN. VAN BINNENL. ZAKEN, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK XIV.			
VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.			
113	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting (erinbegrepen de toelagen te verleenen aan maatschappijen om hun het aankopen van een vaandel te vergemakkelijken). — Hulpverlening aan de familiën voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van overleden ambtenaars of op pensioen gestelde agenten, die zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden	11,000 "	
114	Jaarwedden van beschikbaarheid der ambtenaren en beambten der verschillende diensten van het Departement.	36,200 "	83,200 "
115	Kosten tot viering der Nationale feesten, verlichtingskosten. Toelage aan het gemeentebestuur van Brussel	36,000 "	
	TOTAAL. fr.		28,969,571 "
TWEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XV.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
116	Meubilering van het hotel der provinciale gouvernementen van West-Vlaanderen en van Luik	5,940 "	
117	Hooger onderwijs. — Opbouw, verbetering, meubilering en wetenschappelijke uitrusting van de nieuwe hogeschoollokalen.	985,670 "	
118	Middelbaar onderwijs. — Opbouwen en meubilering van lokalen	20,000 "	
119	Lager onderwijs. — Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor lagere scholen	800,000 "	2,099,610 "
120	Bewapening en uitrusting der burgerwacht : aankoop van wapens, trommels, horens en uitrustingsstukken, die door den Staat te leveren zijn, krachtens de koninklijke besluiten van 31 ^o October 1898 en 27 ^o Januari 1899. Aankoop van optuigingen; vervorming van uitrustingsstukken, loon der toegevoegde werklieden van het centraal magazijn. Verschillende kosten, toezicht, aanvaarding, enz.	110,000 "	
121	Tienjaarlijksche algemeene volkstelling op 31 ^o December 1900	180,000 "	
	TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN OPENBAAR ONDERWIJS fr.		31,069,181 "

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 9^{en} October 1904.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Binnenlandsche Zaken
en Openbaar Onderwijs,*

J. DE TROOZ.

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

(48)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1902.



DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1902	POUR L'EXERCICE 1901			POUR L'EXERCICE 1900.	L'EXERCICE 1899.	
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	»
580,450	574,450	6,000	»	553,788 27	528,972 38	
75,000	63,000	10,000	»	61,000	59,518 69	
5,500	4,000	1,500	»	4,000	3,999 95	
4,700	2,700	2,000	»	4,070 55	3,173 05	
684,650	665,150	19,500	»	643,858 82	616,664 07	
AUGMENTATION. . fr.		19,500				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1902 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Crédit non limitatif.</i>)
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876) 30,500 »
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1902 165,500 »
8	»	Supplément de pension accordé en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à un instituteur communal et restant dû au 1 ^{er} janvier 1902
9	»	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constitués en sociétés mutualistes reconnues
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux (art. 4, 4 ^o , de la loi du 30 mars 1861)
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minimale, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	a.	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres 3,000 »
	b.	Indemnité du membre secrétaire 1,500 »
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,000	80,000	»	»	80,000	79,952 06	
196,000	203,000	»	7,000	203,000	198,490 02	
150	150	»	»	150	150 »	
20,000	20,000	»	»	20,000	18,388 62	
47,000	46,500	500	»	46,322 54	43,500 »	
1,796	1,796	»	»	5,771	3,555 16	
88,000	88,000	»	»	88,000	92,650 »	
429,946	436,446	500	7,000	438,243 54	435,642 86	
DIMINUTION . . fr.		6,500 »				
4,500	4,500	»	»	4,500	2,624 »	
4,800	4,800	»	»	4,500	2,624 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
14	»	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Traductions
15	»	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale
16	»	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque; impression du catalogue. (Y compris une somme de 1,700 francs en charge temporaire.) (2 ^e annuité)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
AFFAIRES PROVINCIALES ET COMMUNALES.		
17	»	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés et gens de service; traitements de disponibilité :
	a.	Province d'Anvers. 126,570
	b.	— de Brabant. 177,870
	c.	— de la Flandre occidentale 142,873
	d.	— de la Flandre orientale. 148,010
	e.	— de Hainaut 151,550
18	f.	— de Liège 154,625
	g.	— de Limbourg 89,960
	h.	— de Luxembourg 94,350
	i.	— de Namur. 109,878
	j.	Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, à des augmentations réglementaires 10,012

GRADES.	TRAITEMENTS.
Directeurs	6,000
Chefs de division	4,500 à 5,500
Chefs de bureau	3,200 à 4,000
Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000
Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200
Id. de 3 ^e classe	1,400 à 1,600
Expéditionnaires.	1,000 à 1,200

A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,500	4,500	»	»	4,500	2,624 »	
400	400	»	»	400	»	
8,600	8,600	»	»	8,600	8,597 83	
6,500	6,500	»	»	4,800	4,799 83	
20,000	20,000	»	»	18,300	16,021 68	
446,800	449,800	»	3,000	449,800	445,466 51	
1,185,700	1,173,700	12,000	»	1,145,502	1,152,888 94	
1,632,500	1,623,500	12,000	3,000	1,593,502	1,578,555 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
19	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	31,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	22,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :	
20	a.	Traitements des commissaires	215,500 »
	b.	Frais de bureau	45,800 »
	c.	Traitements des employés	250,820 »
21		Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du Royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'Administration des affaires provinciales et communales	
		TOTAL DU CHAPITRE IV	fr.
CHAPITRE V.			
AFFAIRES ÉLECTORALES.			
22		Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1902. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections	
23		Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	
24		Matériel et impressions nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'Administration des affaires électorales	
25	a.	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	10,000 »
	b.	Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	160,000 »
26		Remboursement au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, des frais de transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,652,500	1,625,500	12,000	3,000	1,595,302 »	1,578,555 45	
237,900	237,900	»	»	244,517 06	255,475 56	
488,120	488,120	»	»	488,120 »	474,635 97	
60,000	60,000	»	»	67,000 »	61,287 73	
2,418,520	2,409,520	12,000	5,000	2,592,939 96	2,349,754 73	
AUGMENTATION . fr.		9,000 »				
35,000	30,000	5,000	»	50,000	27,895 52	
18,000	18,000	»	»	18,000	17,028 »	
15,000	15,000	»	»	15,000	8,512 28	
170,000	10,000	160,000	»	180,000	41,297 59	
85,000	5,000	80,000	»	100,000	55,992 95	
525,000	78,000	245,000	»	545,000	130,724 54	
AUGMENTATION . fr.		245,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																		
CHAPITRE VI.																				
MILICE.																				
27	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions																		
28	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses																		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																				
CHAPITRE VII.																				
GARDE CIVIQUE ET CORPS DE SAPEURS-POMPIERS.																				
29	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>16,000 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4,800 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>202,000 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">250,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	1	10,000 »	4	16,000 »	4	6,000 »	1	1,200 »	4	4,800 »	•	202,000 »	•	10,000 »	250,000 »	
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																			
1	10,000 »																			
4	16,000 »																			
4	6,000 »																			
1	1,200 »																			
4	4,800 »																			
•	202,000 »																			
•	10,000 »																			
250,000 »																				
30	»	Inspection générale; commandements supérieurs; états-majors : frais de bureau; locaux de service																		
51	»	Indemnités de vacation et de déplacement aux présidents, membres et secrétaires-rapporteurs des conseils civiques de revision, des commissions d'examen et des conseils d'enquête. Vacations des médecins. Frais de correspondance																		
52	»	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS ou indemnités.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1,200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>3,900 »</td> </tr> <tr> <td>•</td> <td>2,100 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="border-top: 1px solid black;">9,000 »</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.	1	1,200 »	1	1,800 »	•	3,900 »	•	2,100 »	9,000 »							
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités.																			
1	1,200 »																			
1	1,800 »																			
•	3,900 »																			
•	2,100 »																			
9,000 »																				
55	»	Magasin central d'armement et d'équipement : outillage, mobilier, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Masses d'habillement. Achat, entretien, réparations et transformations d'armes, d'objets d'équipement et de harnachement. Achat d'ouvrages et de publications intéressants la garde civique. Impressions et reliures																		
A REPORTER. fr.																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
123,000	123,000	.	»	128,000	119,972 87	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,129 70	
145,000	143,000	.	»	148,000	159,102 57	
250,000	230,000	.	»	247,000	229,011 74	
12,000	12,000	.	»	11,000	10,712 »	
60,000	60,000	.	»	66,785	69,079 48	
9,000	9,000	.	»	9,000	7,885 36	
31,000	31,000	»	»	23,000	30,994 84	
362,000	362,000	.	»	366,785	347,683 42	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
562,000	562,000	»	»	556,785	547,685 42	
25,650	25,650	»	»	21,760	21,759 16	
7,540	7,540	»	»	7,540	7,520 »	
40,000	40,000	»	»	30,000	30,000 »	
75,000	75,000	»	»	48,215	50,000 »	
20,000	20,000	»	»	10,000	9,986 50	
25,000	25,000	»	»	25,000	»	
10,000	10,000	»	»	10,000	»	
20,000	20,000	»	»	20,000	15,475 »	
582,990	582,990	»	»	529,100	482,224 08	
23,000	23,000	»	»	23,000	17,839 20	
5,000	5,000	»	»	2,600	2,600 »	
28,000	28,000	»	»	25,600	20,439 20	
220,000	220,000	»	»	222,200	222,199 98	
220,000	220,000	»	»	222,200	222,199 98	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles	LITTE- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
CHAPITRE X.																						
SCIENCES ET LETTRES.																						
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale 25,425 »																				
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés 4,500 »																				
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 52,000 »																				
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys 15,000 »																				
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires 24,000 »																				
45	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887 2,400 »																				
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 44,000 »																				
	h.	Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> 18,000 »																				
	i.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> 12,200 »																				
	j.	Office international de bibliographie: rédaction et administration 25,000 »																				
	k.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der nederlandse taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). 7,000 »																				
	l.	Location d'une table d'études à la station zoologique de Naples 4,375 »																				
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'Administration des sciences et des lettres; dépenses diverses 2,000 »																				
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel 25,030 »																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1018 1451 1093 1496">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1114 1451 1230 1473">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,800</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>950</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-top: 1px solid black;">25,030</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	1	8,000	1	4,000	1	3,800	1	2,000	1	1,500	2	2,600		950		2,400		25,030
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																					
1	8,000																					
1	4,000																					
1	3,800																					
1	2,000																					
1	1,500																					
2	2,600																					
	950																					
	2,400																					
	25,030																					
46	b.	Jetons de présence; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn 21,000 »																				
	c.	Frais d'impression; prix des concours 30,275 »																				
	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers 5,997 »																				
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. 20,000 »																				
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i> 8,000 »																				
A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
213,900	212,100	1,800	•	206,100	194,913 89	a) Concours quinquennal de sciences sociales et concours décennal de sciences zoologiques.
110,300	b) 123,300	•	13,000	123,500	103,896 74	b) Dont 13,000 francs en charge temporaire.
324,200	337,400	1,800	13,000	351,400	500,810 63	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
524,200	557,400	1,800	15,000	551,400	500,810 63	
31,900	51,900	»	»	51,500	29,999 55	
97,400	85,000	12,400	»	78,900	75,999 82	
55,400	55,000	18,400	»	55,000	54,648 50	
506,900	489,500	52,600	15,000	476,800	459,457 98	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
506,900	489,500	52,600	15,000	476,800	439,457 98	
120,160	116,760	5,400	»	111,780	108,239 73	
107,150	100,000	7,150	»	119,371 44	139,192 27	
96,300	96,300	»	»	96,300	96,299 52	
62,250	62,250	»	»	62,250	52,249 34	
892,760	864,610	43,150	15,000	866,701 44	835,438 84	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
892,760	864,610	43,150	15,000	866,701 44	855,458 84	
81,292	76,625	4,667	»	71,100 »	65,599 86	
10,200	10,200	»	»	10,200 »	10,025 39	
80,725	77,800	2,925	»	68,050 »	67,699 82	
14,700	14,700	»	»	14,700 »	22,877 47	
13,700	13,700	»	»	12,000 »	10,000 »	
1,093,577	1,057,635	50,742	15,000	1,042,751 44	1,011,639 38	
AUGMENTATION. . fr.		53,742 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
59	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire
60	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil ; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
61	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État ; traitements de disponibilité ; indemnités aux membres du personnel enseignant chargé d'un service extra-universitaire
62	»	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège
63	»	Bourses universitaires ; bourses de voyage ou subsides éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses ; frais de concours pour la collation des bourses
64	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys
65	»	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel ; salaire des huissiers
66	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'art. 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894.
67	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel ; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale.
68	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
69	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000	»
2,000	2,000	»	»	2,000	1,252 85	
1,610,350	1,589,995	20,557	»	1,558,760 05	1,496,372 09	
462,200	462,200	»	»	505,508 97	458,523 94	
411,000	411,000	»	»	405,000	440,310 60	
60,000	60,000	»	»	59,647 95	67,577 85	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,851 17	
9,500	9,500	»	»	8,704 60	8,814 20	
4,000	4,000	»	»	4,500	590 55	
6,000	6,000	»	»	6,295 40	5,880 55	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 98	
2,269,250	2,248,695	20,557	»	2,254,216 97	2,165,156 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
70	»	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
71	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
72	»	Frais de publication du dix-septième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné au frais de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
73	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire
74	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.
75	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique : traitements du personnel, indemnités
76	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'Administration de l'enseignement primaire) : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :
77	a.	Pour garçons à Nivelles et à Gand. 43,550 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège 41,530 »
	c.	Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités, supprimée, à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement 2,900 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,269,250	2,248,693	20,557	»	2,254,216 97	2,155,156 46	
12,000	12,000	»	»	12,000 »	11,196 79	
21,000	21,000	»	»	21,000 »	19,595 »	
2,500	»	2,500	»	»	2,299 80	
2,504,750	2,281,693	23,057	»	2,267,216 97	2,188,248 05	
AUGMENTATION. . fr.		23,057 »				
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,700 »	
2,920	2,920	»	»	2,920 »	1,859 47	
56,400	51,275	5,125	»	49,400 »	49,200 »	
19,500	17,500	2,000	»	17,615 20	14,478 40	
88,000	88,000	»	»	88,000 »	81,868 58	
168,820	161,693	7,125	»	159,935 20	149,106 45	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
168,820	161,695	7,125	»	159,935 20	149,106 45	
11,000	11,000	»	»	11,000 »	10,803 10	
42,000	42,000	»	»	42,250 »	41,727 40	
2,500	2,500	»	»	2,500 »	2,499 14	
α) 4,000	4,000	»	»	4,000 »	3,236 26	α) Charge temporaire
»	»	»	»	»	1,391 40	
3,888,170	3,855,470	54,700	»	3,815,670 »	3,725,363 71	
4,116,490	4,054,665	61,825	»	4,035,355 20	3,952,127 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'Institut supérieur de commerce à Anvers (<i>pour mémoire</i>)
83		Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées
	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. 177,558 »
84		
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 1,040 »
85		Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
86		Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers
87		Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
88		Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
89		Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement moyen
		Frais de publication du seizième rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,116,490	4,054,665	61,825	»	4,035,355 20	3,932,127 46	
»	»	»	»	»	1,800 »	
34,500	34,500	»	»	34,500 »	31,300 »	
178,398	178,398	»	»	163,430 »	156,160 60	
43,900	38,543	5,357	»	33,760 »	33,067 20	
26,950	26,950	»	»	26,930 »	27,134 41	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	2,000 »	
95,000	85,000	10,000	»	85,000 »	75,115 44	
11,200	11,200	»	»	12,003 »	8,824 87	
»	»	»	»	5,500 »	»	
4,508,438	4,431,256	77,182	»	4,400,518 20	4,267,729 98	
AUGMENTATION . . fr.		77,182 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE XIII.							
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.							
90	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire					
91	•	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures et frais divers					
92	•	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations.</i>
		Inspecteur des écoles normales	2	•	7,000	14,000	
		Inspectrice des écoles normales	1	•	2,000	2,000	
		Vérificateur des économats	1	•	5,500	5,500	
		Inspecteurs principaux	18	•	5,000 à 7,500	102,000	
		Inspecteurs cantonaux	85	•	5,000 à 4,500	505,500	
		Disponibilité	•	•	•	2,500	
		Augmentations de traitement	•	•	•	5,000	
						456,500	
a.		Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				8,700	•
b.		Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :					
		1° Aux inspecteurs principaux				40,000	•
93		2° Aux inspecteurs cantonaux				120,000	•
		3° Aux inspectrices déléguées				28,800	•
c.		Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux				5,600	•
d.		Fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire				1,200	•
94	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires				110,400	•
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite				800	•
A REPORTER.						fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000	»
4,500	4,500	»	»	3,800	3,424 72	
456,500	453,500	1,000	»	453,500	425,569 60	
202,300	202,300	»	»	202,300	198,324 72	
111,200	111,200	»	»	111,200	101,525	»
736,500	733,500	1,000	»	734,800	730,644 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.								
		REPORT. . . . fr.								
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. . . 611,650 »								
		DESIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an (taux prévu par l'arrêté royal du 1 ^{er} juill. 1898).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours donnés par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :								
		Directeurs	7	»	de 4,000 à 5,000	3,700	38,100			
		Économés	7	»	» 2,200 » 3,000	3,800	24,750			
		Professeurs	80	»	» 2,400 » 4,000	»	210,750			
		Surveillants	19	»	» 1,400 » 2,000	3,100	41,050			
		Gens de service	15	»	» 900 » 1,400	»	15,900			
		Écoles normales d'institutrices :								
		Directrices	6	»	de 3,400 à 4,000	1,000	24,500			
		Économés	6	»	» 1,800 » 2,600	1,000	14,400			
		Régentes et professeurs	57	»	» 2,400 » 3,600	»	185,000			
		Maitresses d'études	18	»	» 1,200 » 1,800	2,870	35,170			
		Gens de service	11	»	» 900 » 1,800	»	13,150			
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.							600,770	10,880
		TOTAL							611,650	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 70,000 »								
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers 20,000 »								
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application 135,000 »								
95		Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frébéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne.								
96		Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'Administration de l'enseignement primaire								
97		Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État								
98		Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsides aux écoles normales agréées								
99	a.	Frais des conférences des instituteurs. 129,800 »								
100	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers 25,000 »								
		A REPORTER. . . . fr.								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
756,500	755,500	1,000	»	754,800	720,644 04	
836,650	836,650	»	»	836,650	798,433 64	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,972 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,016 68	
78,000	78,000	»	»	77,000	70,917 10	
300,000	500,000	»	»	300,000	299,985 50	
164,800	144,800	10,000	»	131,800	128,594 97	
2,151,950	2,140,950	11,000	»	2,128,250	2,053,563 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
101	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.
102	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : subsides à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 5 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption.
103	»	Subsides complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique 1884-1893 : 1 ^o aux communes; 2 ^o aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsides extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné
104	»	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons
105	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement périodiques légalement obligatoires accordées à des instituteurs communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
106	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés, pour l'exercice 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs
107	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1902 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsides spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité
108	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
109	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 109 à l'article 102 et vice versa.)
110	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
111	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. 17,000 »
	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonales; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 15,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 7,250 »
	»	Frais de publication du dix-neuvième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'Administration centrale (pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XIII fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,151,950	2,140,950	11,000	»	2,126,250	2,053,565 93	
100,000	100,000	»	»	100,000	100,000	»
9,975,000	9,850,000	125,000	»	9,600,000	9,282,279	»
950,000	950,000	»	»	950,000	879,765	»
20,000	20,000	»	»	20,000	10,998	»
590,000	550,000	40,000	»	550,000	319,841 71	
115,000	115,000	»	»	115,000	101,625 90	
220,000	225,000	»	5,000	230,000	232,245 67	
30,000	30,000	»	»	30,000	4,902 74	
1,925,000	1,900,000	25,000	»	1,800,000	1,625,066	»
9,200	9,200	»	»	9,200	6,700	»
4,500	4,500	»	»	4,500	6,800	»
39,250	39,250	»	»	39,250	37,454 74	
»	»	»	»	7,500	»	
16,129,700	15,955,700	201,000	5,000	15,601,500	14,661,242 69	
AUGMENTATION . . fr.		196,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
113	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget (y compris les subsides à allouer à des sociétés pour leur faciliter l'acquisition d'un drapeau). — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse
114	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
115	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination; subside à l'administration communale de Bruxelles
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XV.		
SERVICES DIVERS.		
116	»	Ameublement de l'hôtel des gouvernements provinciaux de la Flandre occidentale et de Liège.
117	»	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires
	»	Enseignement supérieur, moyen et primaire. — Participation à l'Exposition universelle de Paris (<i>pour mémoire</i>)
118	»	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux
119	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles primaires.
120	»	Armement et équipement de la garde civique: achat d'armes, de tambours, de clairons et d'objets d'équipement à fournir par l'État, aux termes des arrêtés royaux du 31 octobre 1898 et du 27 janvier 1899. Achat de harnachements; transformation des objets d'équipement, salaires des ouvriers supplémentaires du magasin central. Frais divers, contrôle, réception, etc.
	»	Musée royal d'histoire naturelle. Travaux d'agrandissement. Ameublement (<i>pour mémoire</i>).
	»	Acquisition des collections entomologiques formées par le D ^r Candèze (<i>pour mémoire</i>)
	»	Participation de l'Université de Gand à l'Exposition provinciale de la Flandre orientale en 1899 (<i>pour mémoire</i>)
	»	Bibliothèque royale. — Acquisition de médailles (collection du Chastel) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Idem Acquisition de manuscrits (<i>pour mémoire</i>)
	»	Subsides à la Commission chargée de mettre en valeur les matériaux scientifiques recueillis par l'Expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>)
121	»	Recensement général décennal de la population au 31 décembre 1900
	»	Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial de la Flandre orientale (<i>et de celui d'Anvers</i>) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux (<i>pour mémoire</i>).
	»	Expédition antarctique belge (<i>pour mémoire</i>)
	»	Indemnité allouée par jugement du 16 novembre 1900 à l'occasion d'un accident survenu dans une école normale de l'État (<i>pour mémoire</i>)
	»	Académie royale flamande (ameublement) (<i>pour mémoire</i>)
	»	Création du prix dit « de la Belgica » à décerner par la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique. — Subsides à des Belges qui désirent entreprendre des travaux océanographiques.
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,000	11,000	»	»	11,000 »	8,487 95	
56,200	56,200	»	»	20,594 96	15,719 07	
56,000	56,000	»	»	56,000 »	55,948 »	
85,200	83,200	»	»	67,594 96	58,155 »	
5,940	»	5,940	»	»	»	
985,670	742,000	244,670	»	184,550 65	128,554 61	
»	»	»	»	45,700 »	40,000 »	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	»	
800,000	800,000	»	»	800,000 »	699,999 95	
110,000	125,000	»	15,000	250,000 »	248,846 03	
»	100,000	»	100,000	559,571 13	232,051 11	
»	»	»	»	»	25,000 »	
»	»	»	»	»	5,496 88	
»	»	»	»	»	300,000 »	
»	»	»	»	65,000 »	»	
»	45,000	»	45,000	40,000 »	»	
180,000	400,000	»	220,000	50,000 »	»	
»	11,555	»	11,555	»	21,126 81	
»	120,000	»	120,000	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	9,697 »	»	
»	8,224	»	8,224	»	»	
»	41,000	»	41,000	»	41,000 »	
2,099,610	2,412,559	247,610	560,559	2,024,498 76	1,759,835 57	
DIMINUTION. . fr.		312,949				

BUDGET DE L'EXERCICE 1902.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Statistique générale
IV.	Affaires provinciales et communales
V.	Affaires électorales
VI.	Milice
VII.	Garde civique et corps de sapeurs-pompiers
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Sciences et lettres
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire
XIV.	Dépenses diverses et imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XV.	Services divers
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1902	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1901.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1900.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1899.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
684,650	665,150	19,500	»	643,858 82	616,664 07	
429,946	456,446	»	6,500	458,243 54	455,642 86	
20,000	20,000	»	»	18,300	16,021 68	
2,418,520	2,409,520	9,000	»	2,392,939 96	2,549,754 73	
323,000	78,000	245,000	»	343,000	150,724 34	
143,000	143,000	»	»	148,000	159,102 87	
582,990	582,990	»	»	529,100	482,224 08	
28,000	28,000	»	»	25,600	20,439 20	
220,000	220,000	»	»	222,200	222,199 98	
1,095,577	1,057,655	37,922	»	1,042,751 44	1,011,639 38	
2,504,750	2,281,693	223,057	»	2,267,216 97	2,188,248 03	
4,508,458	4,451,256	57,202	»	4,400,318 20	4,267,729 98	
16,129,700	15,953,700	176,000	»	15,601,500	14,661,242 69	
83,200	83,200	»	»	67,594 96	58,155	
2,099,610	2,412,559	»	312,949	2,024,498 76	1,739,835 37	
31,069,181	30,785,149	605,481	319,449	30,165,322 65	28,357,623 98	
AUGMENTATION. . . fr.		286,032				